

## **Ordonnance n° 2016-394 du 31 mars 2016 relative aux sociétés constituées pour l'exercice en commun de plusieurs professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé**

NOR: EINC1602680R  
Version consolidée au 17 mai 2017

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,  
Vu la Constitution, notamment son article 38 ;  
Vu le code civil ;  
Vu le code de commerce ;  
Vu le code de la propriété intellectuelle ;  
Vu la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles ;  
Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ;  
Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;  
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment son article 65 ;  
Vu l'ordonnance du 10 septembre 1817 qui réunit, sous la dénomination d'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, l'ordre des avocats aux conseils et le collège des avocats à la Cour de cassation, fixe irrévocablement le nombre des titulaires et contient des dispositions pour la discipline intérieure de l'Ordre ;  
Vu l'ordonnance n° 45-1418 du 28 juin 1945 relative à la discipline des notaires et de certains officiers ministériels ;  
Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;  
Vu l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat ;  
Vu l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers ;  
Vu l'ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 relative au statut des commissaires-priseurs ;  
Le Conseil d'Etat entendu ;  
Le conseil des ministres entendu,  
Ordonne :

### ▶ Titre Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX SOCIÉTÉS CONSTITUÉES POUR L'EXERCICE EN COMMUN DE CERTAINES PROFESSIONS LIBÉRALES

#### ▶ Chapitre Ier : Dispositions complétant la loi du 31 décembre 1990

##### **Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 1 (VT)

##### **Article 2**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-2 (V)

##### **Article 3**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - Titre IV bis : Dispositions relatives aux socié... (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-10 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-11 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-12 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-3 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-4 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-5 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-6 (V)
- ▶ Crée Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-7 (V)

- ▶ Créé Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-8 (V)
- ▶ Créé Loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 - art. 31-9 (V)

▶ **Chapitre II : Dispositions modifiant la loi du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles**

**Article 4**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 - art. 19 (V)
- ▶ Modifie Loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 - art. 27 (V)

▶ **Titre II : DISPOSITIONS MODIFIANT LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CHAQUE PROFESSION**

▶ **Chapitre Ier : Dispositions relatives aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire**

**Article 5**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code de commerce - art. L811-10 (M)
- ▶ Créé Code de commerce - art. L811-7-1-A (VD)
- ▶ Créé Code de commerce - art. L812-5-1-A (VD)
- ▶ Modifie Code de commerce - art. L812-8 (M)

▶ **Chapitre II : Dispositions relatives à la profession de conseil en propriété industrielle**

**Article 6**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code de la propriété intellectuelle - art. L422-12 (VD)
- ▶ Modifie Code de la propriété intellectuelle - art. L422-6 (VD)
- ▶ Modifie Code de la propriété intellectuelle - art. L422-7 (V)
- ▶ Créé Code de la propriété intellectuelle - art. L422-7-1 (VD)
- ▶ Modifie Code de la propriété intellectuelle - art. L423-2 (VD)

▶ **Chapitre III : Dispositions relatives à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation**

**Article 7**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Créé Ordonnance du 10 septembre 1817 - art. 3-3 (V)

▶ **Chapitre IV : Dispositions relatives à la profession d'expert-comptable**

**Article 8**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 12 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 19 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 2 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 22 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 23 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 24 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 5 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 53 (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 60 (V)
- ▶ Créé Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 7 sexies (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 - art. 7 ter (V)

## ▶ Chapitre V : Dispositions relatives à la profession de notaire

### **Article 9**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945 - art. 1 bis A (V)

## ▶ Chapitre VI : Dispositions relatives à la profession d'huissier de justice

### **Article 10**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 - art. 1 bis AAA (V)

## ▶ Chapitre VII : Dispositions relatives à la profession de commissaire-priseur judiciaire

### **Article 11**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 - art. 1 bis A (V)
- ▶ Modifie Ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 - art. 3 (VT)

## ▶ Chapitre VIII : Dispositions relatives à la profession d'avocat

### **Article 12**

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 - art. 6 (V)
- ▶ Modifie Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 - art. 7 (V)
- ▶ Modifie Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 - art. 8 (V)

## ▶ Titre III : DISPOSITIONS D'APPLICATION

### **Article 13**

Les dispositions des chapitres Ier à VIII du titre II de la présente ordonnance, à l'exception des 2° et 4° de l'article 5, du 2° de l'article 6 et du 7° de l'article 8, entrent en vigueur aux dates qui seront fixées, pour chacune des professions concernées, par les décrets en Conseil d'Etat pris pour l'application des dispositions législatives que ces chapitres modifient, et au plus tard le 1er juillet 2017.

### **Article 14**

Le Premier ministre, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 mars 2016.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Manuel Valls

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Emmanuel Macron

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Jean-Jacques Urvoas